Toulouse, le 31 mars 2025

Motion
des professionnels de la Justice et de l'Enfance

Ce mardi 25 Mars 2025, une délégation de professionnels de la Justice (Avocats, Magistrat, agents PJJ) s'est rassemblée devant le Tribunal Judiciaire de Toulouse afin de faire entendre sa voix face au passage devant le Sénat du Projet de Loi Attal qui affiche la volonté de « *restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents* ».

Ce projet de loi démagogique réactionnaire et contraire aux textes constitutionnels, est fortement critiqué par l'ensemble des professionnels de la Justice et de l'Enfance et une partie d'entre eux a souhaité protester lors de ce rassemblement devant le Tribunal.

Ce mouvement inter-syndical et interprofessionnel a rassemblé les syndicats de la PJJ (CFDT, UNSA, CGT et SNPES), des avocat.e.s (SAF et UJA) et des magistrat.e.s (Syndicat de la Magistrature) mais aussi des non syndiqués qui partagent nos valeurs et l'envie de combattre ce texte.

Les enjeux sont considérables et il existe un risque élevé de porter préjudice à notre public déjà le plus carencé, le plus fragile, le plus en difficultés.

Pour rappel, ce projet de loi consiste **à remettre en cause trois principes fondamentaux :**

- L'atténuation de la responsabilité pénale des mineurs en fonction de leur âge en levant l'excuse de minorité dès 16 ans
- Le traitement pénal adapté aux mineurs en créant la procédure de comparution immédiate qui ne concerne aujourd'hui que les majeurs tant elle est attentatoire aux droits, libertés et correspond à de la justice pénale expéditive et carcéraliste
- Le principe de responsabilité pénale personnelle en sanctionnant pénalement les parents dont les enfants ont commis des actes de délinquance, en sus de leur responsabilité civile, déjà existante.

Il s'agirait d'un changement de paradigme extrêmement important qui démontre un changement de valeurs et de considération pour l'Enfance en danger et la Protection de l'Enfance en règle générale. En effet, rien n'est prévu, ni discuté, ni élaboré quant aux dispositifs de prévention primaire, de protection et d'aide apportée aux familles en difficulté qui sont en demande et en ont besoin.

Nous faisons le constat amer que notre gouvernement et ses ministres animés par une lutte intestine en vue des prochaines échéances électorales se sont lancés sur ce sujet, dans une course effrénée toujours plus sécuritaire et réactionnaire.

Ce projet de loi issu d'un groupe parlementaire dit « modéré » ne fait que copier celui du candidat de droite des dernières élections présidentielles.

Le postulat d'un « retour de l'autorité », genèse de cette loi, ne tient pas volontairement compte de la réalité du terrain, des études ou des rapports publiés annuellement.

Pourtant, le dernier rapport de la Cour des comptes confirme que la délinquance des mineurs n'augmente pas et même qu'elle baisse.

Ensemble, nous refusons que la surmédiatisation de faits divers dramatiques et tragiques soit utilisée à visée électorale et vienne attiser les démarches réactionnaires d'une partie de nos élus en dévoyant les inquiétudes des citoyens.

Nous, professionnelles et professionnels de la Justice et de l'Enfance réuni.e.s lors de cette journée de mobilisation, nous opposons donc fermement à cette loi, aux idées qu'elle véhicule et interpellons les instances démocratiques garantes du droit et des principes fondamentaux de notre République afin qu'elles mettent un terme à cette course effrénée vers plus de sécuritaire, de sanctions et de coercition envers nos publics les plus en difficultés.

Nous appelons ainsi nos parlementaires à prendre leurs responsabilités, à lutter avec nous contre ce projet de Loi inconstitutionnel !

Nous revendiquons une Justice Sociale, adaptée aux réalités de terrains, équitable et dotée de moyens financiers et humains réels, dignes, en faveur de la Protection de l'Enfance et la Justice des mineurs.

Les sections locales (31/65/09)
CGT-PJJ, SNPES-PJJ/FSU, UNSA/PJJ, le SAF, l'UJA et le SM